



Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte

Tél. 02 69 62 20 90 – Fax. 02 69 62 20 96

E-mail : cgt.mayotte@wanadoo.fr

Monsieur le Directeur
COLAS MAYOTTE

Monsieur le Directeur,

Nous prenons acte aujourd'hui de la convocation à entretien préalable adressée au délégué syndical CGT-Ma en raison de son « comportement » lors du « récent mouvement de grève » dans votre société. Il semblerait que ce type de convocation ait été adressé à d'autres délégués du personnel de votre entreprise.

Lors des discussions préparatoires à la sortie de cette crise, nous avons ressenti de votre part ce besoin de ne pas en rester à accepter la fin du conflit et à reprendre le travail dans des conditions sereines.

Nous considérons ces convocations à entretien préalable comme une provocation au dialogue social et nous allons faire appel aux pouvoirs publics et à toutes les bonnes volontés pour que cessent toutes formes de représailles chez COLAS MAYOTTE.

Dans l'attente de vous lire, recevez nos salutations

Fait à Mamoudzou, le 8 juillet 2015

CGT MAYOTTE
Le Secrétaire Général

SALIM NAHOUDA

Copies :

- DIECCTE
- PREFET DE MAYOTTE
- CGPME
- FMBTP
- MEDEF
- Fédération Nationale CGT BTP
- UDFO
- UICFDT
- CFECGC
- PRESSE LOCALE